Le Tribunal, admettant la théorie d'inexactitude et de mauvaise foi du compte-rendu, condamne l'*Avenir* à cinquante francs d'amende et à cent francs de dommages-intérêts.

MAITRE INTÉRIM.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mardi 17 décembre

Procès de presse. — La chambre correctionnelle a confirmé, par défaut, la décision du tribunal de Lille qui a condamné le gérant du *Cri du Travailleur* à quinze jours de prison, pour un article publié contre M. Loviny, conseiller municipal de Bailleul.

Autre procès de Presse. — La Cour a, au contraire, réformé un jugement du tribunal correctionnel de Saint-Omer qui a acquitté le gérant du *Mémorial artésien*, poursuivi à la requête de M. Labitte, d'Aire-sur-la-Lys, partie civile, candidat conservateur aux dernières élections du Conseil général. Le *Mémorial* avait accusé M. Labitte d'avoir été cause de la suppression d'une vieille coutume favorable aux ouvriers des champs, en faisant retarder, pour que ceux-ci travaillassent plus longtemps, l'heure de l'angelus jusqu'alors avancée.

En raison de l'absence d'appel de la part du ministère public, aucune peine d'emprisonnement ou d'amende n'a été prononcée contre le gérant. Mais celui-ci a été condamné envers M. Labitte, appelant, à l'insertion de l'arrêt dans le *Mémorial artésien* et à tous les frais de première instance et d'appel, à titre de dommages-intérêts.

Mes de Warenghien plaidait pour la partie civile et Me Maillard pour le journal.

Audience du mercredi 18 décembre 1889.

ACCIDENT A ROUBAIX

Le 25 octobre 1888, un accident est survenu dans la teinturerie de Mme veuve Gaydet et fils, à Roubaix. Un ouvrier, nommé Verdièse, mourut dans les circonstances suivantes :

Il travaillait dans une grande pièce du rez-de-chaussée, à une tritureuse, servant à broyer le bois de campêche destiné à la teinture. Son travail consistait à présenter les bûches à la machine en marche.

Soudain divers organes de cette machine volèrent en éclats. Le volant fut réduit en fragments. L'ouvrier fut atteint par les débris, à la tête et à la poitrine. Il fut tué sur le coup et projeté plus loin.

Gabriel Verdière, ancien scieur de bois de teinture, à Hellemmes, père de la victime, a intenté contre Mme veuve Gaydet et fils, devant le Tribunal civil de Lille, une action en responsabilité. Il réclama des dommages-intérêts et subsidiairement, avant faire droit, des mesures d'instruction, spécialement une expertise, pour déterminer à qui l'accident était imputable à faute.

Le tribunal, par jugement du 4 avril dernier, a purement et simplement débouté le demandeur de ses conclusions : mais celui-ci a interjeté appel de cette décision et, devant la première chambre civile de la Cour, Me Deschodt reprodait aujourd'hui en son nom ses demandes d'enquête et principalement d'expertise.

Il articule que, depuis peu de jours seulement, avait été placé un volant neuf. L'ancien était en une seule pièce. Le nouveau, au contraire, était en deux parties. D'autre part, on n'aurait pas assez fortement réuni ensemble ces deux parties. Elles n'auraient été, d'après le rappelant, rapprochées que par quatre boulons et écrous, sans goupilles ou contre-écrous.

Le volant, ajoute Me Deschodt, aurait cependant été soumis à une vitesse très grande, accélérée et excessive. Il n'aurait pas été essayé, avant de s'en servir. Il aurait enfin été trop faible et les ouvriers, en voyant sa faiblesse et celle de ses bras, auraient propitié qu'il ne durerait pas longtemps.

L'appelant se fonde, en un mot, sur un vice de construction dont il prétend faire peser, sur le patron, les conséquences, en vertu du principe que celui-ci est tenu de mettre, entre les mains de ceux qu'il emploie, un outillage non défectueux.

Me Ovigneur, du barreau de Lille, est l'avocat de Mme veuve Gaydet et fils. Pour repousser la mesure d'instruction sollicitée, il se base sur certains documents fournissant des renseignements au sujet de l'accident et surtout sur le rapport de M. le gardes-mines. Celui-ci s'est prononcé contre toute poursuite pour homicide par imprudence, écartant ainsi la responsabilité pénale du patron.

Il termine, toutefois, son rapport en déclarant pencher, au contraire, pour la responsabilité civile. Il constate dans son mémoire que tout n'était peut-être pas absolument irréprochable, notamment dans le rapprochement des deux parties du volant, engrené à la grande vitesse et aux chocs subis par la machine. C'est l'une des raisons pour lesquelles Me l'avocat-général Blondel a conclu à l'admission de l'expertise.

La Cour a mis l'affaire en délibéré.

La souscription Faidherbe. — *Comité Roubaisien.* — Voici la 87e liste :

87e liste. — (Société anonyme de Roubaix, anciens établissements Delattre père et fils). — Société anonyme de Roubaix, 5 fr. R. Albert, 10. Ach. Delattre fils, E. Delattre, ch. 5, C. Carretto, 3, Ad. Delcourt, E. Gilbert, Dannez, ch. 5, L. Kiebbe, Alf. Leclercq, L. Delescluse, ch. 2, A. Houffoy, I. Victor Huyghe, Hassebroch, ch. 2, A. Decottignies, I. F. Variet, V. Delbar, ch. 2, G. Evrard, A. Lefebvre, Couturier, 0,50, H. Bodin, 1 fr.

Michel Bobenrich, 1,00. Demuynck, 0,50. J. Mullecamps, 1,00. E. Gadenne, 0,50. E. Gadenne fils, César Clarisse, A. Leveugle, chacun 0,25. Alfred Gadenne, 0,50. A. Busac, 0,30. Léon Boursin, Julien Lepers, F. Vanhecque, 0,30. Léon Boursin, Julien Lepers, Adolphe Desmet, Désiré Boutteville, chacun 0,25. Louis Inglebert, 0,50. A. Dubar, 0,20. Louis Lepers, 0,25. D. Chaucrot, 0,25. Charles Renard, 0,50. Joseph Gebart, 0,25.

Charles Declercq. Auguste Delannoy, Jean Bruyère, Léopold My, Charles Verhiest, chacun 0,15. Louis Vanderghutem, 0,50. Vital Verhiest, Hidéone Gadenne, Louise Deschamps, 0,25. Sophie Flipo, Maria Lesaffre, Adèle Lénard, chacune 0,20. Victorine Verhage, 0,10. Charlotte Ducoulombier, Palmyre Vanauter, chacun 0,25. Laure Vanbivaug, 0,20. Cécile Ducoulombier, 0,25. Marie Fiétanus, 0,10. Clara Dubaœil, 0,25. Marie Descamp, Rosalie Loucheur, chacun 0,20.

Céline Bouquet, 0,20. Victorine Gillot, 0,25. Adèle Duhamel, 0,20. Hortense Vardavoir, 0,10. Henriette Duhamel, Eug. Cordonnier, chacun 0,20. Constant Vick, Louis Crespel, Hélène Bouque, Marie Furt, Mme Gruet, 0,30. Laure Spriet, Marie Vanackère, chacun 0,20. Amandine Petit, 0,10. Catherine Delannoy, 0,20. Florimond Gruet, 0,50. Julien Cornille, Adolphe Dubus, chacun 0,20. Jules Denis, 0,50. Zélie Agache, 0,10. Joseph Denutte, 0,50. Flore Gillot, Clémence Dupont, 0,20. Gustave Jorion, 0,50. A. Debaisieux, 1. Ch. Dejaegere, 2. J. Duponchelle, 0,50. Boussmart, 0,25. Blanche Vanvoorde, 0,10. Clémence Vanbroucb, 0,10.

Mathilde Maury, 0,25. Marie Bocquillon, Jeannette Rousseaux, Marie Ponteville, Marie Delannoy, Florence Vandeplasse, Coralie Dequick, Clémence Denoooz, Marie Lutz, Pauline Picavet, chacune 0,10. Pierre Meyer, 0,25. Léonie Gilman, Angèle Lejeune, Léopold Burgrave, Laure Deroubaix, Marie Balloy, Marie Gouve, chacun 0,10. Louise Bonheur, 0,25. Catherine Chaucrot, 0,20. Camille Lemaire, 0,10. Sophie Cornil, Célina Dejonghe, chacune 0,20. Palmire Lamblin, 0,10. Marie Deschamps, Zoé Deschamps, Marie Coucke, Marie Hécquette, Camille Duflos, chacune 0,20. Valentine Corvelyn, 0,25. Zoé Crétel, 0,20.

Marie Dupont, Elise Morel, chacune 0,20. Laure Lenoir, 0,15. Laure Malaquin, Pierre Lecomble, chacun 0,10. Jules Deweez, 0,25. Charles Capelle, 0,10. Désiré Gaillet, Demulder, chacun 0,25 Joseph Lamblin, 0,10. Joseph Dollante, 0,25. Pierre Dupuich, 0,50. Emile Evremont, 0,10. Fl. Willyat, 1,00. Paul Amot, 0,10. Arthur Belly, Victor Lepoutre, Amand Weys, André Monier, Pierre Leemans, Alfred Quivron, Arthur Breyer, Louis Lansiaux, Ch. Vanoverbech, chacun 0,25. Emile Perman, François Guyot, Louis Debusker, Charlotte Vanhouten, Henri Fix, Marie Bentin, chacun 0,10.

Rosalie Mathon 0,10. Victor Beltz 0,15. Gustave Bodart 0,20. Marie Derrevaux, Flore Pollet, Céline Polet, Léocadie Bataille, chacun 0,10. Clémence Picavet 0,05. Justine Mermann, Sophie Schiu, Adèle Hespel, Sophie Derreveaux, Sophie Ponteville, Rosine Héninck, Julia Baert, Marie Debarge, Philoméne Vangasse, Marie Potin, Pierre Debode, Alphonse Lamblin, chacun 0,10. Auguste Savoris, Louis Paris, chacun 0,25. Irma Depraeter 0,20. Irma Delbenque, Maria Mathyn, Marie Peeserman, chacun 0,10. Angèle Caby 0,25. Adéline Boryn, Elise Boryn, Louise Vanhulle, Julie Delannoy, chacune 0,10.

Malvina Danbrencl, Josephine Carton, Juliette Delcourt, Maria Lejeune, Céline Samain, Victoire Boryn, Jeanne Delcourt, Hélène Derreveaux, Sophie Hanselin, Léontine Fœque, chacune 0,10. Angèle Toussaint, 0,20. Anonyme, 0,50. Achille Mathon, 0,25. Louis Lecomble, 0,15. Jean Helsen, Maes, 0,25. Pierre Vermeir, Louis Desmettre, chacun 0,10. Henri Dederker, 0,50. Fréderic Coutau, Gustave Derolet, chacun 0,10. Félix Dequick, 0,25. François Dequick, Joseph Mathys, chacun 0,10. Debert Verbruck, 0,50. Ernest Vandebuck, 0,10. Joseph Mespauw, 0,50. Emile Delescluse, Gustave et Jules Trubelle, Henri Henbrouck, chacun 0,25.

A. Hanselin, 0,25. J. Vannenin, 0,10. P. Colper, 0,50. Paul Brunel, 0,25. Adolphe Hains, Em. Dubois, F. Vanbenacker, Constant Dains, ch. 0,50. E. Vanoverbeck, Eugène Drubelle, 0,25. Henri Dedecker, Adolphe Vergnetin, ch. 0,20. Gabrielle Samain, 0,25. C. Ostine, Jules Catteau, F. Ostract, ch. 0,20. Louis Matthys, 0,50. V. Dumont, J.-B. Deburker, Mélanie Vanhouten, Pauline Rosens, Julia Vandepent, Cath. Rosens, Louis Voet, ch. 0,10. Edmond Dooge, 0,20. Charles ..... J. Dewasme, ch. 0,25. D. Macssens, 0,10. J.-B. Geerems, 0,25. Julien Desmet, 0,10.

Pierre Vanhoetebole, R. Vancauwenberghe, chacun 0,25. Xavier Deglas, P. Vandecasteele, F. Hollemart, René Vermeulen, chacun 0,10. T. Bayvetein, 0,50. J. Antoni, 0,10. Augustin Godefroidt, 0,50. I. Allaeghos, 0,10. Hippolyte Desmet, 0,20. Louis Rousens, 0,10. E. Janssens, 0,25. Louis Willem, 0,10. H. Janssens, 0,25. E. Vannausart, Henri Vameroneen, G. Marckx Mme Marckx, chacun 0,10. Edouard Hollemart, 0,25. Camille Dewasme, 0,10. Victor Fichelle, 0,20. A. Lecrenier, Séraphin Leman, chacun 0,25. Edouard De.ollenaere, 0,10. X. Alice, 0,20. Ferdinaud Deneu, 0,25. C. Vanmansart, Hélène Sickman, chacun 0,10. Emile Desmedt, Marie Vintermaeend, chacun 0,15.

Marie Delescluse, 0,10. Pierre Degreef, 0,25. Th. Vandenwede, 0,20. Jean-Baptiste Delois, Illisible, chacun 0,10. Abel Looß, 0,25. David Maes, Edouard Lézy, chacun 0,15. L. Vandeésteele, Ch. Florin, Louis Gerers, chacun 0,10, Pierre Truckens, 0,25. Casimir Desmet, Auguste, chacun 0,20. Léonie Schoon, Illisible, chacun 0,10. J. Picavet, 0,20. Marie Duponcle, 0,10. Louis Morel, 0,20. Jeannette Carlier, 0,10. Emile Roobrouk, François Opsomer, Th. Depraetère, chacun 0,25. Odo Desmet, 0,20. Dubois, Joseph Cadi, Henri, Henri Pirik, Désiré Jonville, chacun 0,10. Guill. Vantemsche, 0,20. Auguste Demeester, 0,15.

Ch. Nottebart, Gerard, chacun 0,10. Ch. Macaigne, 0,25. J. Hancq, Jacques Harcim. Jean Delasorte, chacun 0,10. Henri Bauwens, 0,20. J.-B. Farem, Paul, Emile Socte, F. Vanhamme, F. Hollemar, chacun 0,10. Vanstenkiste, 0,15. Jules Montay, 0,50. Jules 0,10. Cyrille Caplotte, 0,50. Clémence Drosse, 0,15. Charles Dubois, 0,10. Derrevaux, 0,25. Louis Debuschère, 0,10. Vandeccastel, 0,05. Louis Mouils, 0,50. Pierre Sobert, 0,10. J.-B. Troisquinze, 0,15. X. Marintche, André Evrard, Alfred Stock, chacun 0,10. Jean Evrard, Joseph Lievens, 0,20. Gustave Cousu. 0,25. Victor Dierickx, 0,15.

Ch. Dumortier 0,15. Henri Bottekins 0.20. Jean Troisquinze, Julie Duck, chacun 0,15, Joseph Vantroy, Louis Carnil, Vital Coussart, chacun 0,10. Emile Blither 0,25. Anonyme 0,10. Gustave 0,15. Eugène Delbecke, Félix Mickels, chacun 0,10. Marcel Vanjoye 0,15. Auguste Dekezre 0,10. Hubert Corroman 0,20. Gustave Foulon. Léon Lampe, chacun 0,10. H. Vernack 0.15. Adrien Malfait 0,10. Achille Declercq 0.20. Anonyme 0,25. Alphonse Stenx 0,10. Adelphe Leman 0,25. Pierre Vaubesion 0,15. Ch. Deneu 0.10. Vandamme 0,15. Vandoende Victor, Houtekens, J.-B. Jerome, chacun 0,20. Foulon, Léonie Artheau, chacun 0,10.

Camille, 0,10. Charles Pasqué. 0,20. Cyrille Flament, 0,15. F. Lelièvre, 0,05. R. Vannostuse, 0,05. P. Janssens, 0,25. C. Delerue, 0,10. F. Vandebenne, 0,20. Derevaux, 0,15. M. Larsin, Henri, 0,20. Vital Verist, A. Derveaux, chacun 0,15. Démarque, Victorine, chacun 0,20. P. Geerooms, 0,10. D. Notteghem, 0,15. H. Farvacque, 0,10. J. Verschuve, 0,20. J. Poulain, 0,15. H. Colsart, 0,10. L. Tjoen, Delbecque Malain, 0,15. Charel, E. Caplette, M. Hétens, chacun 0,20. S. Lebleu, 0,10. H. Bonden, H. Carette, Wotcler Anonyme, chacun 0,20.

Céline Degonné, 0,20. Eugénie et Sophie Marck, chacun 0,25. Léonie Marck, Pierre Ruisgat, chacun 0,20. Henri Levère, Witermans, Witermans, chacun 0,10. Sidonie Delobelle, 0,20. Elodie Delobelle, 0,25. Houtemes, Higelems. Romanie, Camille Vandenkile, Delobele, chacun 0,10. Druart, 0,20. Henri Berthe, 0,15. H. Verdeman, Verschueren, Victor Breda, Jean, Léon Bacrt, chacun 0,10. Léonie Dayer, 0,25. Constant Verbeckt, 0,20. Manderé, Franck, Wonters, chacun 0,10. Bekaert, 0,20. Adolphe Vale, 0,25. Illisible, Félicie Herrier, chacun 0,10.

L. Muilebreck, P. Duwer, G. Duwer, L. Loké, chacun 0,20. N. Bouberen, 0,10. Gosowé, 0,20. P. Dekaté, 0,15. L. Hoitebart, 0,10. Groenvelt, 0,20. Janssens, 0,10. Demeester, Illisible, chacun 0,15. Meulo, Picavet, chacun 0,25. Dubois, Geenens, chacun 0,10. Declercq, 0,20. Berte, 0,10. O. Decracne, 0,50. C. Macs, L. Vanbesien, chacun 0,10. D. Brano, 0,30. U. Morel, 0,25. Vandebranden, 0,15. P. Moons, 0,10. E. Comblez, Galle, chacun 0,20. Delplanque, 0,10. Rommes, 0,20. Dejager, Vanhamme, chacun 0,25.

Dekeyser, 0,10. Segers, 0,15. Dekeyser, 0,10. Vanhamme, 0,25. Corneils, Bernard, chacun 0,10. Boliau, Dejaegher, chacun 0,20. A. Varasse, 0,10. Pommière, 0,05. Leleux, 0,10. Adeline Loridan, Hortense Stobier, Flore Debecche, Maria Stobier, chacun 0,20. Marie Bavier, Marie Delmet, Victorine Delcroix, E. Deregeaux, chacune 0,10. Adolphine Lepers, Malvina Deroubaix, Rosalie et Marie Dulaut, Marie Farvacque, Stéphanie Deroubaix, chacune 0,20. Clémence Verfaille, 0,25. Clémence Turfrin, 0,10. Chérie Bourgois, 0,15. Marie Henkert, Marie Menard, chacune 0,15.

Victoire Demayel, 0,10. Marie Loridan, Ch. Delbarre, chacun 0,25. Louis Dette, 0,15. Pierre Sclosse, P. Decottignies, A. Pollet, Louis Tottelain, chacun 0,25. Jules Scalbert, 0,20. Jules Lefebvre, Alphonse Disdbal, Charles Verrus, Georges Dominaux, Charles Ramon, Maria Ramon, Edouard Leclercq. Liévin Deschamps, Henri Dutheit. Maria Deltombe, Louis Decottignies, Henri Delquin, Joseph Lerouge, Ambroise Labrille, chacun 0,25. Joseph Roseau, 0,20. Jules Maisieu, 0,20. Jambart, Ch. Ménart, G. Dumey, chacun 0,25. Fontaine, 0,20. J.-B. Legrand, Désiré Catt-au, chacun 0,25.

Alfred Destombes, Chataureau, chacun 0,20. Henri Sclosse 0,25. Maria Sclosse 0,20 Louis Délberque, Jules Morelle, Jules Vasseau, chacun 0,25. Gaspard Russard 0,50. Jeannette Hoffman, Félix Fournier, Etienne Parsis, Pauline Bel, Jules Durecz, Palmyre Honnete, Edouard Devisscher, Jules Michel, Sophie Holinck, Charles Dhont, Jeanne Bangard, Virginie Federich, chacun 0,25. Hortense Toussaint, Juliette Vanheel, chacun 0,20. Edouard Holicham, Céline Duthoit, chacun 0,25. Archange Derachinos, Célestin Désaint, chacun 0,15. Emile Simoens, César Douvaux chacun 0,20. Joseph Derlaire 0,50. Jean Prouvost, François Baugard, chacun 0,25.

Jacques Tuisart, 0,50. Charles Errard, 0,25. Carlos Duquenne, 0,20. Jules Lejeune, 0,50. Jules Wartel, 0,25. Ernest Delplace, Hubert Sarcy, chacun 0,20. Gustave Demaille, 0,25. Emile Dubois, 0,10. Malvina Bulteau, 0,25. Antoine Chataurouxx, 0,15. Félix Deschamps, Clémense Simoenes, G. Lepers, Philippe Bentens, Gaspard Imbert, Liévin Debel, chacun 0,25. Ch. Verricst, 0,50. Pierre Delespaul, 0,25. Flore Decottignies, Henriette Piat, Honorine Lepers, Maria Desplanque, chacune 0,10. Pierre Desaeger, 0,20. Emile Soubry, Louis Lelièvre, chacun 0,25. Alfred Dumortier, O. Hazebrouck, chacun 0,20. Total, 218,50. Listes précédentes, 8,286,27. Total général, 8,504 fr. 77.

NORD

Nos représentants au Parlement. — Voici de quelle façon se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les différents scrutins de la séance de mardi :

1e Sur les conclusions du rapport tendant à l'annulation de l'élection de M. Laur, boulangiste, à Saint-Denis :

Ont voté *pour :* MM. Boudenoot, Boulanger-Bernet, André Déprez, Dron, Dubois, E. Eliez, A. Fanien, Georges Graux, Haynaut, Hiroux, Jonnart, Michau, Moreau, Pierre Legrand, Ribot, Sirot, Trannin et Werquin.

Ont voté *contre :* MM. Achille Adam, Bergerot, Déjardin-Verkinder, Lalou, Le Gavrian, de Montalembert, Plichon, Léon Renard, des Rotours, Tailliandier, Thellier de Poncheville, de Frescheville.

N'a pas pris part au vote : MM. Ledieu.

Absent par congé : M. Maxime Lecomte.

L'annulation a été prononcée par 290 voix contre 191.

2e Sur l'urgence de la proposition d'amnistie de MM. Granger et Ernest Roche, tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté *contre*, sauf MM. Déjardin-Verkinder, Lalou, et Thellier de Poncheville, qui ont voté pour ; MM. Ach. Adam, Bergerot, de Frescheville, Ledieu, Le Gavrian, de Montalembert, Plichon, des Rotours, et Tailliandier, qui n'ont pas pris part au vote M. M. Lecomte, absent par congé.

L'urgence a été repoussé par 319 voix contre 62.

3e Sur l'urgence de la proposition d'amnistie de M. Morcau :

Ont voté *pour*: MM. Déjardin-Verkinder, Dron, E. Eliez, Lalou, Le Gavrian, Michau, E. Moreau, Léon Renard, Sirot, Thellier de Poncheville.

Ont voté *contre* : MM. Boudenoot, Boulanger-Bernet, Georges Graux, Haynaut, Jonnart, Pierre Legrand, Ribot.

N'ont pas pris part au vote : MM. A. Adam, Bergerot, Déprez, Dubois, Fanien, de Frescheville, Hiroux, Ledieu, de Montalembert, Plichon, des Rotours, Tailliandier, Trannin, Werquin.

Absent par congé : M. Maxime Lecomte.

Formation des bureaux du Sénat. — Voici par lettre alphabétique et par bureau, la composition des bureaux du Sénat dans la séance du mardi 17 décembre :

1er bureau, M. Wallon ; 2e bureau, MM. Huguet et Paris ; 3e bureau, MM. Martel et Testelin ; 4e bureau MM. Claeys, Demiautte et d'Havrincourt ; 5e bureau, M. Cirier ; 6e bureau, MM. de Marcère, Merlin et Scrépel ; 7e bureau, MM. Girard et Pajot ; 9e bureau, M. Méry Legrand.

L'accident de Creil. — Voici les noms des cinq personnes blessées dans la collision de chemin de fer qui s'est produite à Creil, dans la nuit de dimanche à lundi, et sur laquelle nous avons donné hier des détails.

Les cinq voyageurs sont MM. Vinoy, tapissier, 19, avenue de Clichy, à Paris ; Cintrat, tapissier, 18, rue Darcet, à Paris ; Cadot, Amson et Rehns, canonniers au 29e d'artillerie à Laon, qui rentraient de permission. Les débris de la paroi atteignirent aux jambes les cinq voyageurs. M. Cintrat eut les deux jambes brisées, les quatre autres furent gravement contusionnés. Les autres voyageurs du train, ainsi que les employés, en furent quittes pour la peur.

Des agents coururent à la gare de Creil chercher du secours. Les blessés furent transportés à l'ambulance, où ils passèrent la nuit sur des matelas. Lundi matin les trois soldats ont été conduits à l'hôpital de Senlis, les deux autres blessés ont été ramenés à Paris. Tous sont dans un état satisfaisant, sauf M. Cintrat, dont la guérison demandera un certain temps.

Le drame de Bersée. — M. du Liscouët, juge d'instruction, accompagné de son greffier, s'est de nouveau transporté mardi matin à Bersée, pour y continuer son enquête relative au drame dont nous avons entretenu nos lecteurs.

Il résulterait de cette enquête que Brisacq aurait eu deux complices, mais aucune arrestation n'a été opérée. Brisacq n'a pas encore fait d'aveux.

BELGIQUE

Tournai. — Il se prépare à Tournai pour le 26 janvier prochain, une solennité musicale de tout premier ordre. La *Société de musique* qui compte actuellement 200 membres exécutants (chanteurs et chanteuses) a mis à l'étude la légende sacrée « La Vierge » de M. J. Masenet.

L'illustre maître français vient d'adresser au maire de Tournai une lettre dans laquelle il lui annonce son arrivée pour le 26 janvier. La municipalité se propose de lui faire une réception officielle.

De son côté, le comité de la société de musique n'épargne rien pour donner à l'œuvre de M. Massenet, une interprétation hors ligne.

Un grand orgue a été commandé : dix premiers prix du conservatoire de Bruxelles, disciples du célèbre Ysaye et stylés par lui occuperont les pupitres des premiers violons; il en sera de même pour les autres pupitres.

L'éminente cantatrice, Mme Lemmens-Sherrington, professeur au conservatoire de Bruxelles, interprètera le rôle important de la Vierge. L'heure du concert et le prix des places seront publiés ultérieurement.

Bruxelles. — *L'« Influenza ».* — On signale bon nombre de cas d'influenza à Bruxelles. Un de nos confrères assure qu'un télégraphe, où les employés avaient résisté jusqu'à présent aux atteintes de l'influenza, un cinquième du personnel est actuellement malade. Dans ces conditions, la direction éprouve les plus grandes difficultés à assurer le service. Des emprunts ont été faits à l'administration centrale et de nombreux employés de province sont venus renforcer le nombre de leurs collègues bruxellois valides. Trente-sept facteurs des postes et sept employés du bureau des Augustins sont atteints également de grippe.

— *La conférence antiesclavagiste.* — Durant les derniers jours de la semaine dernière, la conférence a chômé. *Plusieurs plénipotentiaires ont dû en référer à leurs gouvernements.* A la fin de cette semaine, la conférence s'ajournera jusqu'après la Nouvelle Année. La marche des débats est de nature à satisfaire la généralité. Aujourd'hui, on abordera probablement l'examen des propositions françaises pour supprimer la traite par mer.

La tâche de cette semaine sera de discuter les propositions belges pour régler le commerce des armes et des boissons alcooliques.

La durée de la conférence dépassera le délai qu'on lui avait d'abord assigné. Il y a plus de besogne et de plus grandes difficultés qu'on n'avait prévu.

On croit de plus en plus que Stanley arrivera en temps utile à Bruelles et pourra figurer à la conférence parmi les représentants de l'Etat libre du Congo.

— *Chez la somnambule.* — Les époux X... qui tiennent un établissement chanssée d'Anvers, avaient à leur service depuis environ six semaines, une jeune fille d'une vingtaine d'années, Marie C...,qu'ils avaient engagée sans prendre de renseignements sur son compte. Un soir, peu après, une somme de cent francs disparut du comptoir. Les soupçons se portèrent sur Marie C... Celle-ci interpellée, protesta énergiquement de son innocence, et comme Mme X... ne croyait guère à ses protestations, la rusée servante lui conseilla d'aller prendre les lumières d'une somnambule et lui donna l'adresse d'une femme habitant rue de la Poste et possédant, à ce qu'elle disait, une science divinatoire extraordinaire.

Mme X... se laissa convaincre et alla chez la somnambule qui lui persuada que les cent francs prétendûment volés avaient été tout simplement dépensés par son mari avec une fille de mœurs légères. La pythonisse de la rue de la Poste, ayant rendu cet oracle, conseilla à Mme X... de ne point parler de l'affair à son mari qui, un beau jour, devait lui-même avouer ses fredaines.

Mme X..., tout en suivant ce conseil, ne put s'empêcher de battre froid à son époux qu'elle croyait décidément volage. Mais cette froideur fut remarquée par M. X..., qui au bout de huit jours provoqua une explication; celle-ci eut lieu et fut tout à l'avantage du mari qui n'avait point trahi la fidélité conjugale.

Désirant faire la lumière complète sur cette affaire, M. X... se rendit rue de la Poste, fit une enquête par lui-même, et apprit que dans la maison même de la somnambule habitait l'amant de sa servante, un certain Z... Dès lors la clef du mystère était trouvée. M. X... alla chez la somnambule qui dut avouer qu'elle s'était fait complice de la servante, qui était bien Marie C... A l'instigation de Z... elle avait donné à Mme X... la consultation que l'on sait.

Anvers. — *Disparition mystérieuse.* — On s'occupe beaucoup en ce moment de la disparition d'un conseiller provincial, M. Pry, arrimeur en chef de la « British and Africain steam navigation Company, » qui exploite la ligne subsidiée de l'Etat indépendant du Congo. On présume que M. Pry s'est noyé par accident. Douloureuse coïncidence : le mécanicien du steamer *Eboe*, de la ligne précitée, s'est noyé mercredi soir, le jour de l'arrivée du bateau. Ce malheur est certain, quoique l'on n'ait pas retrouvé le corps de l'infortuné.

Les drapeaux de l'*Eboe* flottent en berne. M. Pry, lui, a disparu samedi soir, à une heure avancée. C'était un arrimeur modèle, adoré de ses ouvriers. Ces deux événements dramatiques, se succédant à un si court intervalle, impressionnent vivement notre population.

Bruxelles. — Le roi a présidé hier matin la première séance du conseil de l'Etat du Congo. Il a prononcé une allocution dans laquelle il a fait ressortir l'importance du nouveau conseil d'Etat.

Après le départ du roi, le conseil, réuni sous la présidence de M. Pirmez, ministre d'Etat, a nommé deux vice-présidents et deux secrétaires. Il s'est partagé ensuite en deux commissions, pour préparer le nouveau code civil de l'Etat indépendant et celui de procédure judiciaire applicable au Congo.

Leuze. — On se rappelle le crime commis à Leuze il y a quelque temps : un vieillard nommé Jean-Baptiste Renaud, était assassiné dans sa demeure ; nous avons en son temps publié une relation de ce drame.

Aujourd'hui, notre correspondant de Leuze neus télégraphie ce qui suit :

On vient de procéder à l'arrestation de l'auteur présumé de l'assassinat de J.-B. Renaud. C'est un nommé Gustave Tirache, bonnetier, marié et père de 3 enfants. Il a été incarcéré à la prison cellulaire de Tournai.

La grève au Borinage. — On écrit de Mons le 18 : « La situation s'est considérablement améliorée ce matin, au Borinage. Le nombre des grévistes n'est plus que de 430 : savoir 330 sur 520 au charbonnage de l'Ouflette à Jemmapes et 100 sur 300 au Rieu-du-Cœur (fosse Saint-Placide) à Quaregnon.

» On croit que demain le travail sera repris partout. »

UNE TRÈS CURIEUSE et intéressante brochure donnant les moyens de guérir les vices du sang, les maladies de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de poitrine et d'estomac et les rhumatismes, est envoyée gratis et franco sur demande à Vincent, pharmacie à grenoble (Isère). 20466

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX — Déclarations de naissances du 18 décembre.* — Hélène Vanheuverzwyn, rue Marquisat, 39. — Joséphine Lesenne, rue de Tourcoing, cour Saint-Louis, 53. — Romaine Decauwer, rue Beaurewaert, cour Verkinderz, 5. — Albert Everaert, rue de Jemmappes, cour Dhalluin, 2. — Henri Vanherge, rue de Cheuque, cour Rickewaert, 3. — Marie Hermans, rue d'Arcole, cour Lauwer. — Léopoldine Delreux, Place Chaptal, cour Lezy-Dhalluin, 10. — Marie Vincke, rue des Longues-Haies, 193. — Hortense Rosse, rue Watt, 11. — Marie Liénaert, rue de Babylone, 21. — Blanche Pardoen, rue de la Lys, 25. — *Déclarations de décès du 18 décembre.* — Albert Duprez, 2 mois, rue du Fort, cour Thomas-Leplat, 16. — Hélène Leclercq, 29 ans, ménagère, rue du Moulin, 97. — Léon Leronge, 21 ans, employé de commerce, rue de l'Hommelet, 78. — Victor Dubois, 8 mois, rue de Mouveaux, 11. — Julie Lefebvre, 67 ans, rentière, rue de Lannoy, 159. — Louis Varvenne, 4 mois, rue d'Heu, chez Théodore Dillies. — Jacques Defrenne, 3 mois, rue Inkermann, 62. — Louis Detrain, 21 ans, tisserand, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 18 décembre. — Madeleine Vancorselis, rue du Jambon. — Berthe Schreiber, rue des Francs. — Eugène Beausir, au Blanc-Seau. — Valentine Deleplanque, rue de la Croix-Blanche. — Cyprien Merello, rue du Chêne-Houpline. — Hélène Brelle, rue Neuve-de-Roubaix. — *Déclarations de décès du 18 décembre.* — Hélène Holvoet, 2 mois 5 jours, rue de Gand. — Albert Vanstcenkiste, 2 ans, rue de Menin. — Joseph Bernaert, 2 ans 3 mois, rue de la Ferme. — Pierre Waltine, 36 ans, rentrant, au Blanc-Seau. — Adeline Catteau, 2 ans 3 mois, rue de Menin.

TOUFFLERS. — Déclarations de naissances du 4 au 17 décembre. — Fernande Delneste, au sentier de Lannoy. — Charles Heyse, au Village. — *Publications de mariages.* — Jean-Baptiste Henneuse, 24 ans, à Touffliers, et Julie Laverge, 21 ans, soigneuse, à Roubaix. — *Déclarations de décès du 4 au 17 décembre.* — Albert Herbaut, 34 ans, maréchal-ferrant, au Village. — Henri Echevin, 61 ans, tisserand, au Village. — Alphonse Tournay, 50 ans, journalier, 50 ans, au Voisinage.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DERYCKE-LECLERCQ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Hélène LECLERCQ, décédée à Roubaix, le 18 décembre 1889, dans sa 29e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le jeudi 19 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour à 4 heures et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 20 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin, 97.

Les amis et connaissances de la famille DUPIED-LEFEVRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Julie LEFEVRE, veuve de M. Louis DUPIED, décédée à Roubaix, le 17 décembre 1889, dans sa 68e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 20 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées la même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 21 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 150.

Les amis et connaissances de la famille LEROUGE-CAMBRAY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Léon-Victor LEROUGE, décédé à Roubaix, le 18 décembre 1889, à l'âge de 21 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 21 courant, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Ommelet, 73 (débit de tabac).

FAITS DIVERS

Les piqûres des insectes. — Pour empêcher l'empoisonnement du sang à la suite de piqûres d'insectes, il suffit de frotter immédiatement sur le bord de la blessure une ou deux gouttes de la teinture d'iode. Si l'on n'y songe qu'après deux ou trois jours, lorsqu'il y a des raies rouges sous la peau qu'on sent déjà des enflures douloureuses et même que l'on s'aperçoit de la présence du virus cadavérique, l'application énergique de la teinture d'iode sur les parties attaquées, et naturellement avant tout sur la plaie, produit encore son effet. Pour empêcher l'enflure aqueuse et avancer la guérison, il est bon de tenir haute la partie du corps attaquée. L'application doit se faire une fois par jour, jusqu'à ce que la peau soit brune, se ride et s'enlève. Mais t